

Cent ans de gestion toponymique

Évolution de la pratique
toponymique au Québec

Marie-Ève Bisson

Article présenté au 24^e Congrès international
des sciences onomastiques (CISO)
Barcelone, septembre 2011

(En cours de publication dans les Actes du Congrès)

Sommaire

Introduction	3
Portrait historique	3
Avant la Commission de toponymie	3
Adoption de la Charte de la langue française	4
La Commission de toponymie aujourd’hui	5
Évolution de la pratique toponymique au Québec	6
Évolution des règles et des critères	6
Une vision différente de la toponymie autochtone.....	7
Le toponyme en tant qu’objet culturel	8
Le traitement des noms anglais	8
Apparition de l’odonymie	10
Programme des célébrations.....	11
Activités prévues	11
<i>Parlers et paysages du Québec</i>	11
Conclusion.....	12
Bibliographie	12

Introduction

En 2012, le Québec célébrera cent ans de gestion toponymique officielle sur son territoire. Le parcours de l'un des plus anciens organismes du Canada à vocation toponymique est riche en histoire. L'organisme est toujours resté fidèle à sa mission première : l'inventaire, la normalisation, la conservation et la diffusion des noms de lieux. Son mandat, ses objectifs et même son nom ont cependant connu des changements avec les années, parallèlement à l'évolution de la pratique toponymique au Québec et ailleurs dans le monde. Plusieurs activités et publications sont prévues à l'occasion de ce centième anniversaire.

Portrait historique

Avant la Commission de toponymie

C'est à la fin du XIX^e siècle qu'un fonctionnaire de l'administration publique québécoise, Eugène Rouillard, est désigné pour s'occuper des questions relatives aux noms géographiques sur le territoire de la province. Il est également nommé, à partir de 1907, représentant à la Commission de géographie du Canada, un organisme fédéral créé en 1897.

Le début du XX^e siècle coïncide avec l'exploration et l'arpentage de nouveaux territoires, principalement en Abitibi et dans la Haute-Mauricie. Chaque mission d'exploration fait connaître de nouveaux noms de lieux ou fait prendre conscience du besoin de nouveaux repères toponymiques. De plus, la proportion et la qualité du français sur les plans et cartes géographiques représentant le territoire québécois deviennent des préoccupations majeures (Richard 2002).

C'est dans ce contexte que le 1^{er} Congrès de la langue française au Canada, qui se tient à Québec en 1912, recommande la création d'un organisme consacré à la gestion des noms géographiques, arguant que « quatre dangers principaux menacent les noms de lieux dans notre pays : la multiplication des désignations indigènes ou grotesques, la substitution aux noms français de noms anglais ou étrangers, la traduction des noms français en noms anglais, et enfin la double nomenclature » (PCLF 1913 : 595). La Commission géographique de la Province de Québec voit le jour à la suite de cette recommandation par un arrêté en conseil, le 15 novembre 1912, et Eugène Rouillard, qui s'occupe déjà de la toponymie du territoire québécois depuis plus d'une décennie, en devient le premier président.

Les principaux mandats du nouvel organisme sont de répertorier et de normaliser les noms de lieux du Québec et d'en assurer la conservation. La Commission géographique a notamment la responsabilité de déterminer les nouveaux noms géographiques, de changer les noms existants ou d'en déterminer l'orthographe afin de rétablir une écriture des toponymes conforme aux normes de la langue française et d'établir des règles de nomenclature (Richard 2006). Toutes les décisions de la Commission doivent être soumises à l'approbation du ministre des Terres et Forêts.

La Commission géographique tient sa première réunion le 5 décembre 1912, réunion au cours de laquelle elle officialise le nom **L'Anse-à-Beaufils**, un hameau situé à Percé, en Gaspésie, et change le nom **Lac Sloath** pour **Lac Légaré**, dans la région du Témiscouata. Cent ans plus tard, ces deux noms sont toujours officiels.

Le 14 février 1920, la loi créant la Commission de géographie de Québec est sanctionnée et le décret nommant les commissaires est adopté le 6 avril de la même année. Les pouvoirs du nouvel organisme sont les mêmes que ceux du précédent. Isaïe Nantais, l'un des personnages marquants de l'histoire toponymique du Québec, en est nommé secrétaire en 1941.

La Commission de géographie ne tient aucune séance de 1939 à 1962. Bien qu'aucun toponyme, mis à part l'ensemble des noms de cantons, ne soit officialisé pendant cette période, une grande quantité de travail est abattue, sous la direction d'Isaïe Nantais. Les activités dominantes sont la recherche historique, la consignation d'information ainsi que le contrôle et la validation des noms de lieux.

La Commission de géographie est reconstituée en 1962 avec la nomination de sept commissaires dont le président, Jean-Marc Léger, qui est également directeur de l'Office de la langue française. Ce moment marque le début de la collaboration entre les deux organismes.

La reprise des activités permet l'officialisation d'un grand nombre de toponymes recensés pendant les années Nantais et mène à la publication, en 1969, du *Répertoire géographique du Québec*, qui contient 45 000 noms. Toutes les décisions prises par la Commission ont force et effet après leur parution à la Gazette officielle du Québec.

C'est également à partir de 1962 que la Commission de géographie recommence à participer aux activités du Comité permanent canadien des noms géographiques, l'ancienne Commission de géographie du Canada, qui deviendra plus tard la Commission de toponymie du Canada. La participation de la Commission aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG) débute à la même époque, alors que le nouveau secrétaire de la Commission, Jean Poirier, assiste à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à Genève, en 1967, ainsi qu'aux deux suivantes.

Dans les années 1970, la Commission prend conscience de ses limites et de son incapacité à remplir pleinement son mandat pour diverses raisons, principalement administratives et juridiques. En 1975, la Commission de géographie commande la création d'un comité *ad hoc* sur la question et donne à celui-ci le mandat de présenter un rapport aux commissaires afin de leur présenter les causes et les solutions potentielles à ce problème. Déposé en octobre 1976, ce rapport présente le principal problème comme étant la dilution des pouvoirs de la Commission parmi ceux de différents autres organismes se mêlant de toponymie, pouvoirs la plupart du temps issus de textes de lois différents qui entrent souvent en contradiction (CAHJC 1976 : 8). Le Comité fait 19 recommandations dont la mise en œuvre optimiserait la gestion toponymique au Québec, recommandations qui serviront d'assise à la métamorphose de l'organisme.

Adoption de la Charte de la langue française

Avec l'adoption de la Charte de la langue française, le 26 août 1977, la Commission de géographie est remplacée par la Commission de toponymie. Son mandat demeure essentiellement le même, mais ses pouvoirs sont élargis et sa compétence précisée. La présidence du nouvel organisme est confiée au toponymiste Henri Dorion, géographe et juriste de formation.

La Charte de la langue française stipule que la Commission doit :

- « a) proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- b) procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- c) établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office [québécois de la langue française];
- d) officialiser les noms de lieux;
- e) diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- f) donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie. » (Québec, 2010)

La Commission de toponymie peut également donner son avis aux ministères et organismes sur toute question relative à la toponymie. Il a compétence pour nommer les lieux naturels ou en changer les noms et, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur les noms visés, de déterminer ou changer les noms de lieux situés sur un territoire municipal.

En plus de ses activités de gestion toponymique courantes, la Commission de toponymie s'implique activement sur le plan international en participant aux activités du GENUNG ainsi qu'à divers stages de formation en toponymie. En 1987, année qui coïncide avec le 75^e anniversaire de la Commission, la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tient à Montréal, alors que le XVI^e Congrès international des sciences onomastiques a lieu à Québec.

La Division francophone du GENUNG voit le jour en 1998 et renforce la collaboration entre les autorités toponymiques française et québécoise. Cette collaboration débouche notamment sur la mise en ligne d'un site Web consacré à la toponymie francophone et sur lequel on trouve, entre autres choses, une banque d'exonymes français et un cours d'introduction à la toponymie. Des relations étroites se développent également entre la Commission et certaines autorités toponymiques, comme c'est le cas avec le Burkina Faso, dès 1982, ainsi que la Catalogne, à partir de 1987, pour ne citer que ceux-là.

Les publications d'importance se multiplient également, avec, tout d'abord, la parution du *Répertoire toponymique du Québec* et du *Guide toponymique du Québec*, en 1979. Plusieurs autres guides ainsi que des itinéraires toponymiques voient le jour dans les années subséquentes. En 1994, la Commission publie le dictionnaire toponymique *Noms et lieux du Québec*, un ouvrage de haute qualité devenu un incontournable dans le domaine du patrimoine toponymique québécois. Une nouvelle édition augmentée est d'ailleurs publiée en 2006. Le magnifique ouvrage *La France et le Québec, des noms de lieux en partage* paraît en 1999, fruit d'une collaboration entre la Commission de toponymie du Québec et la Commission nationale de toponymie de France.

La Commission de toponymie aujourd'hui

Ayant effectué un rapprochement administratif avec l'Office québécois de la langue française en 2002, la Commission de toponymie demeure néanmoins un organisme gouvernemental autonome. Cette proximité lui permet cependant de mener à bien avec plus d'efficacité la partie

de sa mission qui concerne la préservation et la qualité de la langue française dans le visage toponymique du Québec.

À l'aube de son centenaire, la Commission de toponymie a officialisé plus de 124 000 noms de lieux au Québec, 233 000 en incluant les odonymes.

Depuis 1998, l'ensemble du corpus toponymique officiel du Québec est disponible en ligne. *La Banque de noms de lieux du Québec*, connue sous le nom de *Topos sur le Web* jusqu'en 2009, contient tous les noms officiels ainsi que de l'information sur leur origine, leur signification et leur localisation. Cet outil de référence conçu pour le grand public est de plus en plus reconnu et utilisé partout au Québec.

La modernisation des systèmes de représentation cartographique ainsi que l'accessibilité de plus en plus universelle de l'information géographique rend la gestion de la toponymie à la fois plus facile et plus complexe, multipliant les sources d'information, mais également les formes toponymiques de plusieurs lieux. Il s'agit là de l'un des nombreux défis que la Commission doit maintenant relever.

Évolution de la pratique toponymique au Québec

Évolution des règles et des critères

Les règles d'écriture et de nomenclature toponymiques ont été revues à plusieurs reprises, soit en 1917, 1968, 1979, 1987 et 1990. En 1912, les règles d'écriture et critères de choix préparés par la Commission pour encadrer la pratique toponymique sont assez généraux. On recommande de retenir les noms consacrés par l'usage et de relier entre elles les parties du spécifique par un trait d'union, sans plus (CGÉO 1916 : 3). Cette règle sera d'ailleurs précisée en 1968, alors que l'on définit de façon plus détaillée les règles d'écriture.

Les critères de choix ont aussi évolué. Il n'est pas question, dans les débuts de la Commission géographique, de limiter l'usage des noms de personnes vivantes. Citons, à titre d'exemple, cet important cours d'eau qui coule sur plus de 100 kilomètres dans le nord de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Lors de sa 9^e réunion, le 3 décembre 1915, la Commission décide de nommer ce cours d'eau **Rivière Allard**, d'après le ministre des Terres et Forêts du moment, l'honorable Jules Allard. Rappelons qu'à l'époque, toutes les décisions de la Commission doivent être soumises à l'approbation... du ministre des Terres et Forêts.

Encore en ce qui concerne les critères de choix, on recommande en 1979 d'éviter d'attribuer des noms ne reflétant pas bien les caractéristiques naturelles des lieux nommés, par exemple de donner le nom **Rue des Peupliers** à une voie de communication où l'on ne trouve pas cette espèce d'arbre (CTOP 1979 : 17). Or non seulement ce critère n'est plus libellé de cette façon, mais on sait fort bien que les rues des Peupliers dépourvues de peupliers sont loin d'être en voie de disparition, l'utilisation des systèmes de dénomination – des groupes de rues portant des noms d'arbres ou d'oiseaux, par exemple – étant fort prisée au Québec.

Toujours en 1979, le *Guide toponymique du Québec* conseille de ne pas utiliser un nom de voie de communication déjà en usage dans une municipalité voisine (CTOP 1979 : 18). Bien qu'il s'agisse là d'un conseil avisé, la plupart des municipalités ont leur route de l'Église ou leur rue des Érables. Certaines normes ont dû s'assouplir avec le temps afin de mieux coller à la réalité. Il suffit de penser à un critère toujours en vigueur, mais cependant appliqué avec une très

grande souplesse, qui déconseille d'introduire des points cardinaux dans les nouvelles dénominations. Il s'agit pourtant d'une pratique presque inévitable, les autorités municipales les reconnaissant pour leur utilité en matière d'orientation.

Une vision différente de la toponymie autochtone

Comme on le perçoit aisément à la lecture des considérations ayant mené à la création de la Commission géographique en 1912, les noms autochtones ne sont pas particulièrement appréciés à l'époque. Trop longs, difficiles à prononcer et à la signification souvent obscure, les noms indigènes n'ont pas la cote et les experts favorables à l'utilisation de tels noms sont plutôt rares.

Suivant ce courant de pensée, deux des règles de nomenclature fixées par la Commission en 1912 peuvent se lire comme suit :

« 6.- N'accepter qu'avec la plus grande circonspection les noms sauvages, élaguer ceux dont la prononciation est difficile et l'orthographe douteuse.

« 7.- Orthographier les noms sauvages, lorsqu'il y a lieu de les retenir, en se rapprochant le plus près possible de leur prononciation. » (CGÉO 1916 : 3)

Avec l'évolution des mentalités relativement au fait autochtone au cours du siècle dernier, il va sans dire qu'il serait impensable d'écrire une telle chose aujourd'hui. À l'époque cependant, il semble aller de soi de limiter autant que possible la propagation de noms d'origine amérindienne ou inuite. Si les noms couramment utilisés par la population sont tolérés – **Chicoutimi**, **Tadoussac** ou **Kamouraska** en sont des exemples – il n'en va pas de même pour les noms peu connus ou à l'orthographe complexe.

Ainsi, la Commission opte, dès 1912, pour changer de nombreuses dénominations autochtones en noms bien français. Lors de la réunion du 4 décembre 1913, par exemple, la Commission étudie quelques noms de lacs autochtones, qu'elle remplace par des noms français. S'il est vrai que **Lac Kamamintigongue** et **Lac Nakisksagamack** peuvent être quelque peu rébarbatifs pour le canadien-français de 1913, il reste que le patrimoine algonquin est intentionnellement rayé de la carte lorsque ces noms sont remplacés par **Lac Lescarbot** et **Lac Ventadour**. D'ailleurs, dans le résumé de la réunion de la Commission de géographie qu'il publie dans le Bulletin de la Société de Géographie de Québec, Eugène Rouillard, alors secrétaire de la Commission, écrit : « Personne assurément ne regrettera la disparition de ces noms barbares. » (BSGQ 1914 : 45)

Considérés comme indésirables au début du XX^e siècle, les noms en langues amérindiennes et inuite commencent cependant à être valorisés à partir des années 1960, suivant un changement de vision de la société québécoise à cet égard qui va bien au-delà de la pratique toponymique. De vastes enquêtes sur le terrain sont alors entreprises dans le but de rechercher les formes traditionnelles du plus grand nombre possible de noms de lieux autochtones. La publication de plusieurs répertoires de la toponymie de différentes nations amérindienne s'ensuit, s'échelonnant entre 1985 et 2003.

Dès sa création en 1977, la Commission de toponymie se dote d'une politique concernant le traitement des noms autochtones. Revisitée en 1987, celle-ci vient encadrer l'inventaire, le

choix et l'écriture de tels noms. Cette politique fait aussi mention de l'engagement de la Commission à consulter les collectivités autochtones dès qu'elles sont concernées afin d'obtenir le plus d'information possible de leur part.

Depuis une décennie déjà, la Commission se donne l'obligation d'accorder du temps et des ressources à l'étude des noms amérindiens et inuits en inscrivant l'inventaire et la mise en valeur du patrimoine toponymique autochtone à son plan stratégique. Au Québec, comme ailleurs dans le monde du reste, la toponymie autochtone est devenue, au XXI^e siècle, une composante essentielle du patrimoine toponymique national.

Le toponyme en tant qu'objet culturel

La conception du rôle des toponymes subit également une évolution à travers le temps. D'abord perçus comme de simples repères géographiques, les noms de lieux sont graduellement reconnus pour leur valeur patrimoniale. Cette tendance à prendre en compte la dimension culturelle des toponymes est marquée à partir du début des années 1980, tant au niveau local qu'international.

En effet, c'est lors de la 4^e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en 1982, que cette notion apparaît pour la première fois dans une résolution, la résolution IV/2, qui reconnaît « en outre l'importance culturelle et sociale des noms géographiques » (RNCan 2007 : 24). La Conférence de 1987 vient confirmer l'inclusion de l'aspect culturel de la toponymie dans la résolution V/6 : « Considérant l'importance des noms géographiques en tant qu'éléments significatifs du patrimoine culturel des nations [...] » (RNCan 2007 : 24). La Commission de toponymie du Québec a d'ailleurs largement contribué à la préparation de cette résolution.

C'est également cette année-là que la Commission adopte ses politiques toponymiques actuelles, dans lesquelles la valeur patrimoniale des noms de lieux est soulignée.

Toujours à partir des années 1980, la dimension patrimoniale et culturelle de la toponymie s'affirme dans les nombreux ouvrages publiés par la Commission, mentionnés précédemment, puisque ceux-ci présentent l'origine et la signification de centaines de noms de lieux. Cette dimension prend également de l'importance dans les travaux quotidiens de la Commission, importance visible, notamment, par le temps accordé à la recherche et à la diffusion de la petite histoire derrière chaque nouveau toponyme officialisé depuis le début du XIX^e siècle.

La Commission se doit de faire ressortir le visage majoritairement francophone du Québec d'aujourd'hui tout en y intégrant harmonieusement la toponymie des autres groupes linguistiques présents sur le territoire. Comme chacun le sait, les toponymes sont des témoins culturels qui risquent, chaque jour un peu plus, d'être perdus s'ils ne sont pas recensés au plus tôt. Cette urgence d'agir fait partie des défis de la pratique toponymique moderne, au Québec et ailleurs, la dimension patrimoniale de la toponymie étant devenue un incontournable au cours des deux dernières décennies.

Le traitement des noms anglais

Dès le tout début du XX^e siècle, l'existence d'une toponymie anglophone parallèle à la toponymie d'origine française est constatée et devient une préoccupation. Il s'agit là, d'ailleurs,

de l'une des raisons ayant conduit à la formation de la Commission géographique, en 1912, comme il en a été fait état précédemment.

Un bon exemple de cette toponymie parallèle est le cas de la rivière Malbaie et de la municipalité nommée après celle-ci, La Malbaie. Bien que ce nom ait été attribué par Samuel de Champlain lui-même dès 1608, les résidents anglophones utilisent les appellations **Rivière Murray** et **Murray Bay** (désignant le lieu habité) à partir du milieu du XVIII^e siècle, suivant la concession des seigneuries de Mount Murray et de Murray Bay. Dès 1913, la Commission se penche sur la question et rétablit officiellement les appellations françaises de la rivière et de la municipalité, qui étaient d'ailleurs toujours en usage auprès de la population francophone.

De nombreux autres noms anglais retrouvent leur forme originale française dans les premières années d'existence de la Commission géographique. On peut penser, entre autres, à **Cap Despair**, **Martin River** et **Fame Point**, qui sont des traductions de toponymes français. En 1916, ceux-ci redeviennent respectivement **Cap d'Espoir**, **Rivière à la Martre** et **Pointe-à-la-Renommée**.

Avec l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, la Commission de toponymie adopte une attitude de francisation encore plus franche. La Charte rend l'affichage en français obligatoire. Dans le *Guide toponymique du Québec* de 1979, on indique dans les critères de choix que :

« 1. Les termes génériques des toponymes doivent être en français et conformes aux normes du français contemporain; » et

« 2. Les éléments spécifiques des toponymes provenant de la langue courante, comme les noms communs, doivent être en langue française, à moins qu'un usage courant et exclusif ait consacré une forme dans une autre langue. » (CTOP 1979 : 13)

On francise donc, lorsque cela est possible, les spécifiques de langue anglaise. Cela donnera parfois lieu à des situations embarrassantes, comme la traduction de **Lac Green** en **Lac Vert**, alors que le spécifique de ce toponyme n'est pas une couleur mais rappelle plutôt la présence d'une famille Green. La plupart de ces métraductions seront cependant corrigées dans les années subséquentes. Il reste que la francisation porte ses fruits, puisque les noms de lieux français, représentant 66 % (contre 22 % de noms anglais) en 1969, forment 72,8 % du corpus toponymique officiel en 1983, contre 11,8 % de noms anglais (Québec 1984 : 33).

En 1984, la Commission de toponymie se dote d'une politique linguistique. Celle-ci réitère l'objectif principal de la Commission, qui est l'accroissement de la proportion des toponymes français (Québec 1984 : 7). La politique précise cependant que la langue du spécifique doit être celle dans laquelle le nom est d'usage le plus courant. En cas d'usage parallèle équivalent en français et en anglais, c'est toutefois le spécifique français qui est privilégié. Cette politique a également le souci de maintenir la qualité de la langue française dans la toponymie québécoise, tout en préservant le génie des autres langues lorsque des toponymes en sont issus.

L'ajout de l'article 29.1 à la Charte de la langue française, en 1993, permet à certaines municipalités et organismes majoritairement anglophones d'afficher en français et en anglais, avec prédominance du français. L'attitude envers les noms anglais s'assouplit en effet quelque peu à partir des années 1990, bien que la Commission de toponymie, fille de la Charte de la langue française, conserve toujours une position favorable à l'égard du français. En 2011, plus

de 80 % des toponymes officiels du Québec sont issus de la langue française et 10 % de la langue anglaise, le reste étant principalement composé de noms en langues autochtones.

Apparition de l'odonymie

Les années 1960 voient la Commission de géographie s'intéresser à la nomenclature des voies de communication, alors que les premiers odonymes sont recueillis. Le *Guide toponymique du Québec* de 1968 est d'ailleurs le premier ouvrage publié par la Commission dans lequel il est question de la dénomination des voies publiques.

En 1978, un vaste projet d'inventaire et de normalisation des odonymes voit le jour dans le but d'introduire l'ensemble des noms de voies de communication en milieu rural dans le corpus toponymique officiel. Ces travaux amènent la Commission à instaurer une étroite collaboration avec les diverses administrations municipales. À partir de 1982, l'odonymie urbaine est également inventoriée et officialisée. Les demandes ponctuelles de dénomination de voies de communication étant de plus en plus nombreuses, le temps alloué au traitement de l'odonymie est en constante augmentation.

La Commission de toponymie participe ensuite à de vastes projets odonymiques. Dans les années 1990, l'implantation du service d'urgence 911 amplifie le besoin d'attribuer des noms aux voies encore innommées et aux chemins privés (Toussaint 2007 : 4), tâche à laquelle la Commission participe activement. La vague de fusions municipales des années 2000 amène une nouvelle problématique : l'apparition des doublons, ces noms identiques – parfois très nombreux – au sein d'une même municipalité. Le concours de la Commission est incontournable dans l'opération d'harmonisation des noms de voies de communication dans les nouvelles municipalités fusionnées, toujours en collaboration avec les autorités municipales.

L'adoption de la Charte en 1977 a conféré à la Commission le pouvoir d'officialiser les noms de voies de communication, dont le choix demeure toutefois à la discrétion des municipalités. Bien que cette collaboration fonctionne bien dans la majorité des cas, il reste que le pouvoir de la Commission est parfois difficile à appliquer lorsque les municipalités choisissent de ne pas se conformer aux règles d'écriture ou aux critères de choix de la Commission. Ainsi, il n'est pas rare que des toponymes rappelant des personnes vivantes ou comportant des erreurs syntaxiques soient choisis par les autorités municipales malgré les mises en garde de la Commission, ce qui a pour effet de rendre impossible leur officialisation.

En 2011, près de 110 000 noms de voies de communication ont été approuvés par la Commission, un nombre considérable, mais encore loin de constituer l'ensemble du corpus odonymique québécois. On estime à plus ou moins 10 000 les noms de voies de communication en usage qui ne sont pas officiels, que ce soit parce qu'ils ne répondent pas aux normes de la Commission ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas encore été répertoriés. Tout cela sans compter les nombreux noms à créer pour identifier les nouvelles voies de communication, qui ne cessent de se multiplier avec l'expansion toujours croissante de nos lieux habités.

Programme des célébrations

Activités prévues

L'année 2012 verra la Commission de toponymie célébrer son centième anniversaire. Bien que le programme des célébrations ne soit pas encore bouclé, de nombreuses activités, publications et communications sont déjà inscrites au calendrier, tant aux niveaux local et national qu'international.

La Commission de toponymie s'est d'abord dotée d'un slogan accrocheur, qui rappelle le lien du nom de lieu avec la géographie et l'histoire. Le slogan *Le nom de lieu, signature du temps et de l'espace*, accompagnera la signature institutionnelle et le matériel promotionnel de l'organisme.

Québec sera l'hôte de la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada au cours de l'automne 2012. La tenue d'un colloque national ayant pour thème *Toponymie et développement durable* est également envisagée.¹ Ces deux événements permettront aux experts du domaine de la toponymie de l'ensemble du Canada et de l'étranger de se pencher sur la façon dont la toponymie contribue et peut contribuer dans l'avenir à la protection et au partage du patrimoine collectif.

De façon plus locale, une motion sera présentée à l'Assemblée nationale du Québec afin de souligner les cent ans de gestion toponymique par le gouvernement québécois. Une publication souvenir sur la Commission est également en préparation. Elle retracera le parcours historique de l'organisme, et on y trouvera une chronologie des principaux événements, commémorations toponymiques et publications significatives pour le Québec en matière de toponymie.

Parlers et paysages du Québec

Le projet majeur de la Commission de toponymie à l'occasion de son centenaire est porteur de la dimension patrimoniale de la toponymie. Il s'agit de la publication projetée d'un ouvrage, provisoirement intitulé *Parlers et paysages du Québec*, réalisé en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. L'objectif de cette publication grand public est de mettre en valeur des mots du vocabulaire géographique vernaculaire présents dans la toponymie québécoise.

Parlers et paysages du Québec prendra la forme d'un carnet du randonneur. Cette formule innovatrice permettra de joindre harmonieusement un contenu scientifique à un genre plus littéraire et artistique. La forme et le contenu choisis pour cette publication en feront un ouvrage convivial et accessible. Le lecteur-randonneur pourra ainsi prendre conscience du rôle clé du toponyme dans la conservation du patrimoine culturel tout en prenant plaisir à découvrir des mots et des lieux avec une perspective inédite.

¹ Cette activité a été remplacée par la présentation d'une exposition sur le thème de la toponymie au Musée de la civilisation, à Québec. (NDA)

Conclusion

En 1912, le Québec s'est doté d'un organisme responsable de la gestion des noms de lieux de son territoire. Cent ans après sa création, cet organisme est plus vivant que jamais. La Commission de toponymie conserve toujours dans son mandat les responsabilités qui lui avaient été confiées en 1912; plusieurs pouvoirs s'y sont cependant ajoutés, et ses activités et son expertise se sont étendues de façon considérable. Comptant à son actif d'innombrables publications et de multiples projets, réalisés ou toujours en cours, sur les plans local, national et international, la Commission est prête à relever les défis inhérents à la toponymie du XXI^e siècle. Qui sait, en effet, ce que réserve aux organismes comme celui-ci la pratique toponymique des cent prochaines années?

L'année 2012 marquera le centenaire de l'organisme, et diverses activités et publications sont prévues afin de souligner cet événement historique. La Commission de toponymie souhaite profiter de ce centième anniversaire pour faire connaître ses activités à tous les experts et amateurs de toponymie du monde. Elle espère pouvoir compter un grand nombre d'entre eux parmi les visiteurs qui se rendront à Québec au cours de l'année 2012.

Liste des abréviations

BSGQ : Bulletin de la Société de Géographie de Québec
CAHJC : Comité ad hoc sur les juridictions choronymiques
CGÉO : Commission de géographie
CTOP : Commission de toponymie
OQLF : Office québécois de la langue française
PCLF : Premier Congrès de la langue française
RNCAN : Ressources naturelles Canada
QUÉBEC : Gouvernement du Québec

Bibliographie

Bulletin de la Société de Géographie de Québec, Québec, vol. 8, n° 1, janvier et février 1914.

Bulletin de la Société de Géographie de Québec, Québec, vol. 10, n° 2, mars et avril 1916.

Bulletin de la Société de Géographie de Québec, Québec, vol. 10, n° 3, mai et juin 1916.

Comité ad hoc sur les juridictions choronymiques. 1976. *Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques*, Québec, Commission de géographie : Ministère des Terres et Forêts.

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE [Gouvernement du Québec]. 1916. *Nomenclature des noms géographiques de la province de Québec : premier rapport*, Québec : Département des Terres et Forêts, 84 p.

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE [Gouvernement du Québec]. 1968. *Guide toponymique du Québec*, Québec : Département des Terres et Forêts, 22 p.

- COMMISSION DE TOPONYMIE [Gouvernement du Québec]. 1979. *Guide toponymique du Québec : comment choisir, comment écrire, comment faire officialiser un nom de lieu au Québec*, Édition provisoire, Québec, 43 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE [Gouvernement du Québec]. 1982. *La toponymie au Gouvernement du Québec depuis 1977*, Dossiers toponymiques 13, Québec, 87 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE [Gouvernement du Québec]. 1990. *Guide toponymique du Québec : politiques, principes, normes et procédures de la Commission de toponymie concernant le choix, le traitement, l'officialisation, la diffusion et la conservation des noms de lieux*, 2^e éd. rév. et enr., Québec : Les Publications du Québec, 178 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE [Gouvernement du Québec]. 2011. *Banque de noms de lieux du Québec*, [En ligne]. [www.toponymie.gouv.qc.ca]
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1984. *Les noms de lieux au Québec, énoncés de politiques linguistiques*, Québec, 36 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Charte de la langue française : LRQ, chapitre C-11, à jour au 1^{er} décembre 2010*, Québec : Éditeur officiel du Québec
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE et COMMISSION DE TOPONYMIE [Gouvernement du Québec]. 2008. *Plan d'action de développement durable 2008-2013*, 24 p.
- Premier Congrès de la langue française : compte rendu du congrès tenu à Québec du 24 au 30 juin 1912*, Québec, 1913, 693 p.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA [pour les Nations Unies]. 2007. *Résolutions adoptées par les neuf conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, [En ligne]. [unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/docs/RES%20(UN)%20F%20updated%20(1-9%20CONF).pdf] (Consulté le 12 juillet 2011)
- RICHARD, Marc. 2002. *Parcours 1912-2002 : Neuf décennies de gestion publique des noms de lieux*, [En ligne]. [www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/a-propos-commission/jalons-historiques/parcours-1912-2002.html]
- RICHARD, Marc. 2006. *La gestion toponymique au Québec*, [En ligne]. [www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/a-propos-commission/jalons-historiques/gestion-toponymique.html]. [Mise à jour de POIRIER, Jean. « 75 ans de toponymie », *Le toponyme*, volume 4, numéro 6, mars 1987]
- TOUSSAINT, Jacques. 2007. *Le traitement de l'odonymie au Québec, état de la situation*. [Document de travail présenté lors de la 9^e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, du 21 au 30 août 2007, New-York]